



JOURNAL DE VALBOIS N°23

MAI 2019

mairie de Valbois , 20 rue des Fontaines, 55300 VARVINAY

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : 14 H à 18 H

<http://valbois-meuse.fr>

téléphone : 03 29 89 09 38

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

En matière de bruit de voisinage

et notamment pour les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils à moteur tels que tondeuse à gazon, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse, etc...

Ces travaux sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 14 H à 20 h

Le Samedi de 9H à 12 H et de 14 H à 19 H

Le Dimanche et jours fériés de 10 H à 12 H

Concernant le brûlage des déchets à l'air libre:

*Il est **interdit** par le règlement sanitaire départemental*

Déchets ménagers, verts et autres, plastiques ou bois traités, des solutions existent : la mise en déchèterie et le compostage !

#####

C'est la fin des haricots !

En période de crise (financière ou autre), on dit parfois que « c'est la fin des haricots », la fin de tout en quelque sorte...

D'où vient cette expression ? Au siècle dernier, on distribuait dans les internats des haricots aux élèves quand on ne savait plus quoi leur donner en guise de nourriture. En effet, le haricot était considéré comme un aliment de base, voire médiocre. Quand il n'y avait même plus de haricots, c'était la fin de tout.

C'est de là que provient l'expression, que l'on emploie quand on veut signifier que « c'est la fin du monde », souvent de façon ironique.



ARNAQUES SUR LE NET



EVITER LE PIRATAGE :

90 % des achats se font après avoir consulté internet, dont 60% sur téléphones portables. Il est conseillé de toujours faire les mises à jour proposés sur ordinateur et téléphone car elles comblent les failles de sécurité. Evidement il faut un bon anti-virus mais aussi avoir un mot de

passé robuste, non facile à déterminer : éviter noms, prénoms, années de naissance, prénoms des enfants...

Un mot de passe est bon quand il n'a aucun lien avec la personne

Evidement les mots de passe ne doivent pas être sur un post-it ou un carnet sur le bureau !!!

A noter que votre téléphone enregistre automatiquement tous vos mots de passe pour les différents sites que vous consultez. En cas de vol ou de perte, il sera bien facile d'y accéder. De même, bien changer son code de démarrage et ne pas laisser « 0000 NI METTRE 1234 » !!!

Pour éviter des piratages, ne jamais se servir d'une clé USB trouvée qui pourrait détenir un logiciel malveillant et faire attention lors de téléchargement d'applications aux autorisations données.

De même pour la sauvegarde des données, il est préférable de choisir un hébergement sécurisé qui respecte les règles de protection des données personnelles (exemple : CLOUD)

Site CNIL : [http://: generer un mot de passe solide](http://generer.unmotdepasse.solidel.fr)

A visiter pour ses vidéos édifiantes :

Site HACK ACADEMY



Les chats

Si la plupart des chiens errants sont ramassés par un service de la fourrière parce qu'ils peuvent potentiellement représenter un danger pour la population, les chats sont laissés souvent livrés à eux-mêmes. Très vite, ils se rapprochent des habitations et des hommes pour trouver de la nourriture et s'ils ne sont pas stérilisés, des chatons naissent très vite et c'est l'escalade.

Emues, de nombreuses personnes sont donc tentées de les nourrir pour ne pas les voir mourir sous leurs yeux.

Les problèmes surviennent alors avec le voisinage qui reproche aux bienfaiteurs de créer une surpopulation féline en nourrissant les chats.

Les chats errants deviennent donc la propriété des personnes qui les nourrissent, par conséquent, ils sont tenus de les entretenir, de les vacciner, tatoués et stérilisés principalement



LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller

- Des nids ont été signalés en 2015 en Lorraine et en Champagne-Ardenne. En Alsace, les premiers individus ont été signalés en 2016.
- Savoir reconnaître le frelon asiatique est important, pour agir de manière adaptée.

Fiche d'identité

- Nom commun :**
Frelon asiatique
(*Vespa velutina nigrithorax*)
- Coloration abdomen :**
Noire avec une bande orangée
- Couleur des pattes :**
Nettement jaune



Frelon asiatique

Taille : environ 3 cm



Ne pas confondre avec le frelon européen !



Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté



Sophie De Roeck

Vous suspectez sa présence?

- Prenez une photo de l'insecte ou du nid
- Contactez-nous :
Tél : 06 64 27 97 93 / 06 62 25 00 41
Mail : frelonasiatique55@gmail.com



Plus d'informations sur :
<http://www.fredon-lorraine.com>

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2019

Présents : MARCUS Martine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy

Absentes excusées : MUHLENHOVER Danièle, DUMENY Catherine

Secrétaire de séance : HAZARD Guy

Convocation : 7/05/2019

Affichage : 21/05/2019

N° 23-2019 : Aménagement de l'usoir devant la mairie

Le Conseil Municipal, considérant que pour permettre un accès plus aisé aux riverains, il convient d'aménager l'usoir devant la mairie par la création d'un chemin et de places de stationnement le long de la route.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux à l'entreprise ITP pour un montant HT de 3 678 euros.

N° 24-2019 : Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

N° 25-2019 : Engagement procédure sur loyers à recouvrer

Madame le Maire relate à l'assemblée les différents problèmes rencontrés pour l'encaissement des loyers des logements communaux. Les baux relatifs à ces logements contiennent une clause résolutoire prévoyant la résiliation du contrat de bail en cas de défaut de paiement.

La procédure vise dans un premier temps à adresser un commandement de payer par acte d'huissier puis assignation au tribunal si nécessaire pour obtenir un jugement et expulsion en dernier recours.

Cette procédure peut être suspendue à tout moment si le locataire s'affranchit du paiement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'engager la procédure à l'encontre de tout locataire en cas d'impayés
- Habilité le maire à missionner et à choisir un huissier pour recouvrer les sommes dues
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

N° 26-2019 : Réfection toiture logement Senonville

Le Conseil Municipal, prenant acte de la vétusté de la toiture du logement communal de Senonville, DECIDE d'entreprendre les travaux de réfection nécessaires.

L'entreprise PALAZZO n'a pas remis d'offre

Offres reçues :

- Entreprise ZUNINO –LOMBARD pour un montant HT de 10 896.60 € (pour un pan de toiture)
- Entreprise HIPOLITE pour un montant HT de 14 013.49 € (pour la toiture complète)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie les travaux de réfection de la toiture du logement communal de Senonville à l'entreprise HIPOLITE pour un montant HT de 14 013.49 euros.

N° 27-2019 « Ma Mutuelle de Village »

Mme le Maire présente à l'assemblée « Ma Mutuelle de Village » qui est un dispositif d'accès à une complémentaire santé . La commune joue un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle . L'offre de complémentaire santé proposé est un « contrat groupe de proximité facultatif à adhésion individuelle » Cette offre repose sur l'idée de se regrouper afin d'obtenir de meilleurs tarifs pour une complémentaire santé. ALMUTRA est la mutuelle référente « Ma Mutuelle de Village » sur le Grand Est.

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et une abstention donne son accord de principe pour mettre en place « Ma Mutuelle de Village » au sein de la commune à destination des administrés.

Entretien monument du « Lion » et nettoyage du monument aux morts de Senonville

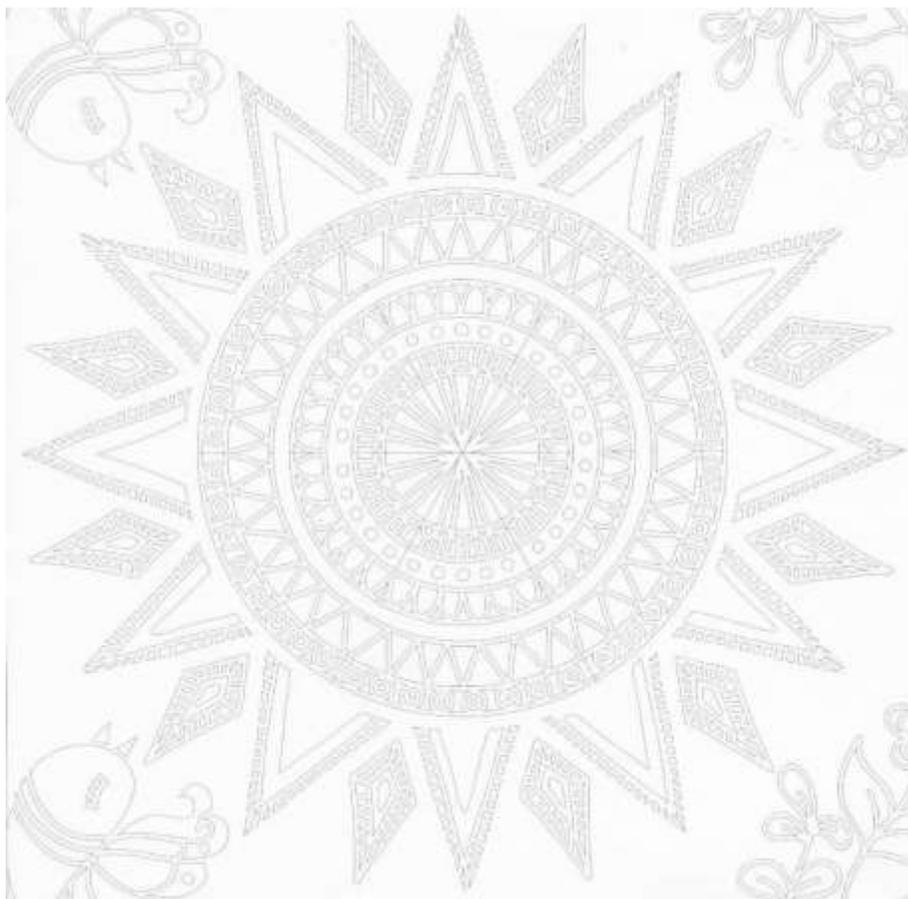
Mme le Maire présente deux devis :

- Entretien annuel du monument du « Lion » et des 2 autres stèles ainsi que des petites réparations pour 2019
- Nettoyage du monument aux morts de Senonville

Le Conseil Municipal souhaite des informations sur les aides possibles à ces travaux avant de s'engager.

Suite à la réunion publique du vendredi 17 Mai 2019 concernant la réfection des réseaux d'eau potable de la commune ,les personnes intéressées pour de plus amples renseignements peuvent venir nous rencontrer le mardi de 14 h à 17 h

À colorier



Sudoku

					<u>2</u>	<u>6</u>	<u>5</u>	
		<u>4</u>			<u>8</u>		<u>7</u>	
<u>9</u>						<u>2</u>		
	<u>4</u>		<u>3</u>					<u>5</u>
<u>8</u>		<u>7</u>				<u>4</u>		<u>6</u>
					<u>6</u>		<u>9</u>	
		<u>2</u>						<u>1</u>
	<u>6</u>		<u>7</u>			<u>8</u>		
	<u>1</u>	<u>9</u>	<u>8</u>					
